**Lancement d'une coopération franco-turque sur l'efficacité énergétique, pilotée par l'ADEME**

**12/07/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**L'ADEME  va piloter pendant près de deux ans en Turquie un programme de coopération européenne visant à améliorer l'efficacité énergétique dans ce pays.**

**La Commission européenne vient en effet de notifier à l'ADEME et à son homologue néerlandais SenterNovem un contrat de « jumelage institutionnel » de 1,25 M€ sur 20 mois. Le séminaire de lancement aura lieu à Ankara le 13 juillet en présence de la présidente de l'ADEME, Michèle Pappalardo. Les délégations de l'ADEME et de Senter Novem auront à cette occasion de nombreux échanges avec les autorités turques concernées**.

La Turquie bénéficie d'une trentaine de jumelages institutionnels, sur des thèmes aussi divers que douanes, contrôle financier, chemins de fer, déchets, qualité de l'air... Les jumelages institutionnels sont un des outils de coopération de l'Union européenne entre organismes publics et administrations, mis en oeuvre depuis 1998 au profit des pays en voie d'adhésion. Cette procédure est étendue depuis 2002 aux pays en demande d'accession à l'Union européenne et aux pays méditerranéens.

**L'ADEME va mettre en ?uvre ce jumelage pour le renforcement de l'efficacité énergétique en Turquie**, en détachant pour 20 mois un conseiller à Ankara, dans une direction du ministère turc de l'Energie et des Ressources naturelles. Vingt expert(e)s ADEME et SenterNovem effectueront environ 130 missions. Le contrat de jumelage définit objectifs, programmes et budgets détaillés.

**Le projet comprend 3 volets** : renforcement légal, institutionnel et humain, évaluation des gisements d'économies d'énergie, actions transversales associant d'autres ministères et organismes. Il s'agira de transposer en droit turc les principales directives européennes sur l'efficacité énergétique et de concevoir des programmes d'application, pour les secteurs industrie, construction, transports et urbanisme, en associant les Ministères techniques turcs et des organismes professionnels. L'évaluation des gisements d'économies sera menée en associant l'Institut turc des Statistiques, et en faisant conduire quelques enquêtes pilotes. Des voyages d'études en France et aux Pays-Bas sont prévus pour les 3 secteurs, ainsi que des stages en Europe pour des spécialistes turcs.

**En Turquie les tarifs de l'énergie sont au niveau européen mais les revenus au tiers : économiser l'énergie est une priorité. Une stratégie turque pour l'efficacité énergétique a été adoptée en juin 2004**, une loi sera débattue avant fin 2005. Cela complètera les lois de 2001 sur les marchés de l'électricité et du gaz et des efforts de transposition des directives européennes : audits obligatoires depuis 1995 en grande industrie, étiquette énergie des appareils ménagers, norme thermique des logements neufs. Reste à renforcer la mise en application, en combinant réglementations, incitations, moyens humains et financiers, notamment dans les secteurs des transports, de l'habitat résidentiel et des PMI. Le partenaire public turc de l'ADEME (EIE/NECC Centre national de maîtrise de l'Energie : 50 personnes) gère un centre de formation pour l'industrie, rayonnant déjà vers l'Asie centrale turcophone.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01